

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation
Formation conduisant à un diplôme
conférant le grade de licence

Diplôme de formation générale en
sciences médicales

- Université Rennes 1

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Evaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Biologie-agronomie-santé (BAS)

Établissement déposant : Université Rennes 1

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le Diplôme de formation générale (DFG) en santé correspond au grade de licence et sanctionne un 1^{er} cycle d'études s'étalant sur trois ans (180 crédits européens - european credit transfer system - ECTS). La formation permet aux étudiants d'acquérir les connaissances de base dans le domaine des sciences exactes et biologiques, ainsi que des connaissances spécifiques en sciences médicales, pharmaceutiques, odontologiques et maïeutiques en rapport avec les métiers et spécialités qu'offrent les différents parcours. Les enseignements de la Première année commune aux études de santé (PACES) du concours donnant accès aux quatre filières du cursus de santé (médecine, pharmacie, odontologie maïeutique), sont organisés dans les locaux de la faculté de médecine/pharmacie de Rennes. Les cours magistraux (CM) sont dispensés en présentiel dans l'amphithéâtre principal de la faculté et en visioconférences dans les autres amphithéâtres. Cette 1^{ère} année comprend un tronc commun (sept unités d'enseignement (UE) avec des CM et des enseignements dirigés (ED)) et une UE propre à chacune des filières. Les étudiants ont la possibilité de passer les concours des quatre filières qui disposent chacun d'un *numerus clausus*. Divers dispositifs permettent une réorientation des étudiants de PACES vers une licence de l'Université Rennes 1 ou d'un autre établissement dès la fin du 1^{er} semestre ou à l'issue du 2^{ème} semestre. De plus, les étudiants « reçus-collés » ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 mais non admis en « rang utile » peuvent intégrer directement une 2^{ème} année de licence de biologie ou de physique, chimie, sciences pour l'ingénieur et de sciences de la terre (*Physique, chimie, sciences-terre, mécanique, PCSTM*).

L'enseignement organisé en 2^{ème} et 3^{ème} années de médecine (DFGSM 2 et 3) vise l'acquisition d'un socle de connaissances dans les domaines de la biologie, des sciences exactes et des sciences humaines associé à l'apprentissage de la sémiologie. Des stages hospitaliers sont introduits dès la 2^{ème} année.

Evaluation de la PACES

Synthèse de l'évaluation

Le dossier transmis par l'établissement apporte les renseignements nécessaires sur la structure et l'organisation de la PACES. Le programme des enseignements est détaillé, conforme au cadrage national et la mise en œuvre des épreuves du concours est satisfaisante. La PACES ouvre a priori sur quatre concours différents en relation avec les filières médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique. Cependant, si l'on prend en considération les coefficients attribués aux UE ainsi que l'existence d'UE spécifiques à chacune des filières, on observe que les épreuves de médecine et de maïeutique sont quasiment identiques (seules 15 heures d'enseignement sont différentes). De même, pour les étudiants se destinant aux études d'odontologie, sur les 472 heures d'enseignement de cette 1^{ère} année, seule une trentaine diffère de celles dispensées aux étudiants ayant choisi de présenter le concours ouvrant sur les études de médecine. Il s'ensuit, en pratique, que les étudiants sont conduits à passer deux concours : celui de pharmacie, d'une part, celui relatif aux trois autres disciplines, d'autre part.

Les dispositifs d'aide à la réussite sont bien développés tant au niveau du tutorat des étudiants que du soutien apporté à ceux ayant des difficultés d'apprentissage ou en voie d'abandon. Les possibilités de réorientation des étudiants ayant échoué au concours sont nombreuses et bien codifiées quels que soient les résultats obtenus.

Si plusieurs éléments du dossier apportent des informations sur les effectifs, les taux de réussite au concours et l'origine des étudiants, les renseignements fournis divergent d'un tableau à l'autre et sont de plus parfois difficiles à interpréter. Malgré les incertitudes sur les chiffres communiqués, il apparaît des taux de réussite comparables à ceux des autres facultés françaises.

La composition de l'équipe pédagogique est en rapport aux différentes thématiques enseignées au cours de la PACES. L'apport d'intervenants extérieurs juristes et professionnels du milieu industriel serait bénéfique pour l'enseignement de certaines UE.

L'harmonisation des cours avec les éventuelles modifications à apporter dans le contenu des enseignements et dans le fonctionnement de cette 1^{ère} année d'études ne saurait être le seul fait du jury de PACES qui ne constitue pas un conseil de perfectionnement du fait de l'absence en son sein de représentants étudiants et de personnels administratifs. De plus il est indispensable que soient mises en place une évaluation des enseignements par les étudiants ainsi qu'une autoévaluation de la formation fondée sur des indicateurs de suivi validés pour adapter au mieux les évolutions envisagées aux besoins.

Points forts :

- Bonne organisation générale.
- Existence d'un tutorat et d'un parrainage des étudiants performants.
- Dispositif de réorientation des étudiants bien structuré.
- Existence d'un dispositif de suivi des étudiants ayant échoué au concours de la PACES.
- Contenu des enseignements adapté à un tronc commun ouvrant la porte vers les différentes filières.

Points faibles :

- Part des enseignements théoriques trop importante par rapport aux ED (88 % *versus* 12 %).
- Chiffres concernant les taux de réussite au concours divergents selon les tableaux fournis.
- Concours non différencié pour les filières médecine, odontologie et maïeutique.
- Absence de données statistiques propres à chaque filière (origine des étudiants, taux de redoublement, etc.) et absence de renseignements sur le devenir des étudiants réorientés.
- Absence de réel conseil de perfectionnement, d'évaluation des étudiants, d'autoévaluation et de dispositif d'aide aux étudiants salariés.

Conclusions :

Globalement la mise en œuvre de la PACES (modalités pédagogiques, organisation du concours) est conforme au texte réglementaire et bien organisée. L'enseignement participatif (enseignements et travaux dirigés, TD) pourrait cependant être plus développé. La contribution des différentes filières à l'enseignement est réelle, même si les disciplines relatives à l'odontologie et à la maïeutique sont relativement moins impliquées. Toutefois l'existence d'un concours commun à plusieurs filières demande à être discuté par rapport à la finalité de la PACES qui conduit à quatre types de métiers dont la nature et l'importance des prérequis ne sont pas les mêmes. Il est à souligner une très bonne organisation de la prise en charge des étudiants en situation d'échec. Il est par contre indispensable de mettre en place un véritable conseil de perfectionnement composé d'étudiants, d'intervenants extérieurs et de personnels administratifs en plus des enseignants. Un effort doit être fait sur l'évaluation des enseignements afin d'optimiser son actualisation. Enfin, un soin tout particulier doit être apporté au compte-rendu des enquêtes sur les taux de réussite au concours, de façon à fournir des chiffres univoques permettant une analyse correcte de la formation ; de plus, il est important pour l'évaluation des dispositifs mis en place de systématiser de façon pérenne les études sur le suivi des néo-bacheliers. Il serait en outre souhaitable de préciser pour chaque filière du concours, le nombre d'étudiants ayant choisi cette filière en 1^{er} choix, ainsi que le taux de réussite à cette filière en fonction de la mention au baccalauréat. Enfin, il paraît nécessaire d'améliorer le suivi des étudiants réorientés pour évaluer l'efficacité réelle de cette réorientation.

OBJECTIFS DE LA PACES ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
1- Information des étudiants sur la PACES	<p>Le dossier mentionne que les étudiants sont informés du programme et des compétences attendues à l'issue de la PACES lors des rencontres avec les lycéens (politique de liaison avec 44 lycées), lors des journées « portes ouvertes » et dans les salons étudiants. Des informations complémentaires sont de plus communiquées par affichage au cours de l'année.</p> <p>Néanmoins aucun détail ne précise la teneur des renseignements fournis aux étudiants concernant les possibilités de choix d'une ou plusieurs filières, le <i>numerus clausus</i> de chaque filière, les statistiques de réussite au concours, les débouchés offerts en cas d'échec au concours. Il est donc impossible de mesurer si la diffusion réelle de l'information est utile aux futurs étudiants pour les guider dans leur choix.</p>
2- Structure et organisation de la PACES	<p>L'enseignement de la PACES ouvre sur quatre filières : maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie. Concernant la filière pharmacie, il est dispensé sur les sites de Brest et de Rennes par l'équipe pédagogique de Rennes. Il est à noter que les modalités pédagogiques sont peu diversifiées avec 88 % de CM, les 12 % restant étant constitués d'ED (une cinquantaine d'étudiants par groupe). Les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) ainsi que les possibilités d'enseignement à distance ne sont pas mises en œuvre au cours de la PACES. Les CM sont réalisés en présentiel dans l'amphithéâtre principal de la faculté de médecine/pharmacie de Rennes et en visioconférences dans les autres amphithéâtres.</p> <p>Cet enseignement réparti en huit UE dont une spécifique à chaque filière, comprend au 1^{er} semestre 195 heures de CM et 45 heures d'ED et au 2^{ème} semestre 223 heures de CM associés à 9 heures d'ED. Le tronc commun est de 368 heures de CM et 54 heures d'ED. La répartition des UE entre les deux semestres ainsi que les crédits attribués par volume d'enseignement sont satisfaisants. Par contre les coefficients attribués aux différentes UE sont identiques pour les filières maïeutique, médecine et odontologie ; ceci peut paraître avantageux pour les étudiants mais pose la question de l'existence d'un concours différent pour chacune des filières (hormis pharmacie dont certaines UE ont un coefficient différent des trois autres filières). Une UE spécifique (50 heures) à chaque filière est proposée, dont 35 heures communes pour la maïeutique et la médecine. Pour l'odontologie, sur les 50 heures, 20 heures sont partagées avec la médecine et 15 heures avec la pharmacie. L'UE spécifique de pharmacie n'est mutualisée qu'avec celle d'odontologie soit 15 heures de cours. Il n'existe pas de mutualisation en dehors des filières de PACES, avec des enseignements autres de l'université.</p> <p>Il est à noter que les enseignants de l'Université de Rennes 1 assurent une partie de l'UE spécifique odontologie au bénéfice de l'Université de Caen Basse-Normandie - UCBN et l'intégralité de l'UE spécifique pharmacie pour l'Université de Bretagne Occidentale - UBO.</p>
3- Organisation du concours	<p>Le concours est organisé avec une unicité de lieu (un gymnase à deux salles contiguës). Pour l'UE « Sciences humaines et sociales », l'épreuve du concours, corrigée par des binômes de correcteurs, comporte plusieurs questions à réponse ouverte courte (QROC) alors que l'examen en rapport avec cette UE se prêterait plutôt à une question rédactionnelle. Toutes les autres UE font l'objet de questions à choix multiple (QCM) corrigées par un automate à lecture optique. L'ensemble de l'organisation apparaît en accord avec les principes de mise en œuvre d'un concours universitaire, mais certains points ne sont pas précisés : existence d'un sujet de secours, nombre de surveillants d'épreuves, etc.</p>

DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE	
<p>4- Dispositifs en place</p>	<p>Accessible à tous les étudiants, un tutorat gratuit, ayant obtenu l'agrément d'Or par les organisations étudiantes nationales, prépare aux épreuves du concours. Il comporte 26 séances de 2,5 heures de questions et corrections, un mini concours blanc après quatre semaines de cours et un concours blanc grandeur nature après huit semaines tant au semestre 1 qu'au semestre 2. Par ailleurs un parrainage est proposé en début d'année à tous les primants et les doublants qui en font la demande. Une assistante sociale présente sur le campus chaque semaine peut aider des étudiants ayant des difficultés d'apprentissage ou en voie d'abandon et favoriser des rencontres avec les enseignants responsables pédagogiques.</p> <p>Concernant les étudiants en situation de handicap, les locaux sont aménagés pour faciliter leur accès et l'apprentissage : rampes d'accès, écran pour malvoyant, système audio, etc. De plus, ces étudiants peuvent se voir attribuer un « tiers temps » supplémentaire lors des épreuves du concours.</p> <p>Cette organisation paraît adaptée pour garantir l'égalité des chances, à l'exception des sportifs de haut niveau et des salariés, pour lesquels aucun dispositif d'adaptation des enseignements n'est organisé, ni prévu.</p>
<p>5- Réorientation</p>	<p>Une réflexion importante a été menée pour une réorientation active des étudiants en difficulté, avec de multiples opportunités d'intégration d'autres diplômes conduisant à une perte de temps minimale pour l'étudiant qui s'aperçoit précocement de son impossibilité à poursuivre la PACES. Ainsi, à l'issue du semestre 1, les étudiants inscrits en PACES, peuvent demander à se réorienter pour intégrer, au 2^{ème} semestre, une autre formation de l'Université de Rennes 1 (1^{ère} année de licence <i>Sciences de la vie</i>, de licence <i>PCSTM</i>, de licence <i>Mathématiques, informatique, électronique, mathématiques-économie appliquées aux sciences humaines et sociales (MIEE)</i>, de licence <i>Economie-gestion</i>, de licence <i>Droit</i>, 1^{ère} année de DUT (Diplôme universitaire de technologie) <i>Génie biologique</i>, diplôme universitaire (DU) pour accéder directement en 2^{ème} année du DUT <i>Gestion des entreprises et administration</i>, DU <i>Sciences et techniques</i>) ou d'un autre établissement (licence en biologie sur le site de Vannes, licence en biologie sur le site de Lorient, 1^{ère} année de licences sur le site de Rennes 2, certains BTS (brevet de technicien supérieur) en partenariat avec le Rectorat).</p> <p>Les étudiants collés, classés au-delà de deux fois et demie le <i>numerus clausus</i> à l'issue du semestre 2, peuvent être réorientés et s'inscrire dans toute filière en 1^{ère} année de licence au sein de l'Université de Rennes 1 hors PACES ou dans un autre établissement. Ils peuvent également postuler à la 1^{ère} année de DUT ou de BTS.</p> <p>Les étudiants « reçus-collés » ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à leurs épreuves de PACES et classés en-deçà de deux fois et demi le <i>numerus clausus</i>, peuvent poursuivre leur cursus en PACES l'année suivante dans la limite de deux inscriptions administratives. Ils peuvent aussi solliciter une réorientation et bénéficient alors d'un accès de plein droit au sein de l'Université de Rennes 1 en 2^{ème} année de la licence biologie et en 2^{ème} année de la licence <i>PCSTM</i>. Ils ont également la possibilité de candidater en 2^{ème} année de la licence <i>MIEE</i>, en 2^{ème} année du cycle préparatoire de l'Ecole supérieure d'ingénieur de Rennes (ESIR) ou en 2^{ème} année du DUT <i>Génie biologique</i>.</p> <p>Enfin les étudiants ayant obtenu une moyenne annuelle comprise entre 9 et 10/20 et classés en-deçà de deux fois et demi le <i>numerus clausus</i>, peuvent soit poursuivre leur cursus en PACES l'année suivante dans la limite de deux inscriptions administratives, soit solliciter une réorientation avec intégration en 2^{ème} année de licence de biologie, de licence <i>PCSTM</i> ou de licence <i>MIEE</i>.</p>

<p>6- Réinscriptions ultérieures</p>	<p>Un étudiant primant, réorienté à l'issue du 1^{er} semestre, pourra théoriquement, selon la réglementation de l'établissement, se réinscrire en PACES sous réserve d'avoir validé 90 ECTS dans une autre formation conduisant au grade de licence. La même mesure s'applique aux étudiants réorientés en fin de 2^{ème} semestre sous réserve d'avoir validé 60 ECTS dans une autre formation. Cette éventualité est signalée comme étant rare. Les étudiants doublant n'ont pas cette possibilité et sont donc exclus définitivement de la PACES.</p> <p>Des dérogations sont toujours possibles sur décision du président de l'université après avis des directeurs des composantes de santé.</p>
<p>TAUX DE REUSSITE ET SUIVI DES ETUDIANTS</p>	
<p>7- Effectifs et résultats</p>	<p>Entre les années 2010 et 2015, le nombre d'inscrits au concours de la PACES s'échelonne entre 1170 et 1450. Depuis 2010-2011, le taux de réussite est stable en médecine (25 %) et en pharmacie (23 %, hormis en 2010-2011 avec 46 % correspondant à seulement 185 étudiants inscrits pour cette filière) ; il semble décroître régulièrement en odontologie (de 19 % en 2010-2011 à 11 % en 2014-2015) et en maïeutique (de 13 % en 2010-2011 à 9 % en 2014-2015). Les effectifs d'inscrits par filière montrent globalement deux fois plus d'inscrits en médecine que dans chacune des trois autres filières.</p> <p>Le nombre de concours préparés par étudiant n'est pas mentionné ni le taux de réussite en fonction du nombre de concours préparés. La connaissance de ces éléments pourraient inciter les étudiants à mieux réfléchir à une stratégie de préparation des concours plus en adéquation avec leur projet professionnel.</p> <p>Si ces résultats sont à moduler en fonction du baccalauréat d'origine des étudiants, les chiffres fournis concernant les primants et les redoublants varient selon les tableaux présentés et sont de ce fait peu exploitables. Par exemple pour l'année 2011-2012 dans le 1^{er} tableau récapitulatif du dossier principal, le taux de réussite des étudiants titulaires d'un baccalauréat scientifique S mention TB (très bien) est de 9,5 %, dans un 2^{ème} tableau du dossier, il est de 20,5 %, tandis qu'une annexe du dossier fait état d'un taux de réussite exceptionnellement élevé de 55,5 %.</p> <p>Malgré le peu de fiabilité des renseignements fournis, les divers chiffres communiqués semblent conformes à ce que l'on est en droit d'attendre : meilleures chances de réussite en étant titulaire d'un baccalauréat S avec mention quelle qu'elle soit, et augmentation de ces chances après redoublement.</p> <p>Le taux de réussite en fonction du nombre de concours préparés n'est pas renseigné.</p>
<p>8- Suivi des étudiants réorientés</p>	<p>Le suivi des étudiants réorientés est assuré par le service d'orientation, information, entreprise (SOIE). Sous réserve de l'exactitude des chiffres communiqués, l'analyse du suivi des étudiants primants ayant échoué au concours en 2011-2012 montre que pour les 26,5 % ayant quitté la formation de la PACES, près de la moitié d'entre eux s'est inscrite en 1^{ère} année de licence et près de trois étudiants sur dix ont choisi une discipline dans le domaine de la santé (infirmier, concours paramédicaux, etc.). Par ailleurs, 3,5 % des bacheliers ne se sont pas réinscrits dans l'enseignement supérieur un an après.</p> <p>Parmi les 718 néobacheliers 2011, 16 % ont réussi le concours la 1^{ère} année, ce pourcentage atteignant 42 % la 2^{ème} année. Près de 17 % se sont réorientés majoritairement en 2^{ème} année de licence, les autres vers des formations préparant aux métiers de la santé, en DUT ou BTS. Par ailleurs, 32,7 % se sont inscrits dans des formations de niveau bac + 1 ou de niveau inférieur et 2,9 % sont sortis de l'enseignement supérieur. Environ 5 % des étudiants ont été perdus de vue.</p> <p><i>In fine</i> les résultats de ce suivi ne sont pas indiqués mais les chiffres mentionnés montrent un taux de réussite tout à fait correct au concours de la PACES en accord avec les résultats nationaux et une proportion satisfaisante d'étudiants réorientés en licence.</p>

PILOTAGE DE LA FORMATION	
9- Equipe pédagogique et jurys	<p>Les enseignements des UE du tronc commun sont assurés par 66 enseignants majoritairement de médecine ou de pharmacie (+ un enseignant d'odontologie) et par deux praticiens hospitaliers. A cette équipe pédagogique s'ajoute un enseignant d'odontologie et une sage-femme cadre enseignante dans le cadre des UE spécifiques. Chaque UE est coordonnée par un responsable qui compose l'épreuve du concours et fait partie du jury sur proposition du doyen de médecine. Le dossier ne précise pas la part de chaque filière dans la composition du jury, qui semble très majoritairement constitué d'enseignants de la faculté de médecine.</p> <p>L'ensemble (composition de l'équipe pédagogique et constitution du jury de PACES) est cohérent bien que l'on puisse déplorer l'absence d'intervenants extérieurs professionnels dans des UE telles que « Sciences humaines et sociales » ou des UE spécifiques comme celle de pharmacie traitant des sources actuelles et futures des médicaments.</p>
10- Conseil de perfectionnement	<p>Le jury de PACES joue le rôle de conseil de perfectionnement, une fois par an, au moment de la délibération finale. Il est ainsi amené à modifier si nécessaire les modalités pédagogiques (répartition des volumes horaires, responsabilité tournante des UE et de la présidence de jury) ainsi que le contrôle des connaissances.</p> <p>Si ce jury semble remplir au mieux son rôle en tant qu'organe de perfectionnement, il gagnerait grandement à s'étoffer de la présence de personnels administratifs et d'intervenants extérieurs qui seraient impliqués dans la formation. De plus, tout conseil de perfectionnement se doit d'avoir des représentants étudiants classés en rang utile et réorientés pour pouvoir apporter les améliorations les plus appropriées tant dans le contenu que dans le fonctionnement de la PACES.</p>
11- Autoévaluation et évaluation des enseignements par les étudiants	<p>Actuellement, aucune autoévaluation de la PACES n'existe au niveau de l'établissement, ni d'évaluation des enseignements par les étudiants. Par contre un dispositif efficace d'accueil, de réorientation, et de suivi des étudiants en échec a été mis en place mais sans analyse évaluative de l'efficacité de ces procédures.</p>
FLUX D'ETUDIANTS ET EFFECTIFS DE LA FILIERE DE PACES	
12- Effectifs et résultats de la filière	<p>Evolution sur cinq ans :</p> <p>Les effectifs inscrits dans la filière médecine sont stables.</p> <p>Le rapport ne communique que le pourcentage d'admis en 2^{ème} année qui est stable entre 2010 et 2015 mais ne donne pas les résultats en terme d'étudiants ayant validé 60 ECTS et les « reçus-collés ».</p> <p>Le taux de redoublement et les effets du redoublement ne sont pas communiqués.</p> <p>La mention « très bien » (filière scientifique) du baccalauréat favorise la réussite des primants. L'origine française (inscrits provenant des départements proches de Rennes) favorise également la réussite par rapport aux étudiants étrangers de l'Union européenne et hors Union européenne.</p> <p>Le rapport communique la répartition des inscrits selon l'origine socio-professionnelle des parents mais n'indique pas le pourcentage de réussite de ces étudiants.</p> <p>Le nombre de « reçus » en 2^{ème} année de sciences médicales est stable en raison du <i>numerus clausus</i>. Le rapport ne donne pas de résultat selon le niveau de choix.</p>

Deuxième et troisième années

Synthèse de l'évaluation

L'enseignement organisé en DFGSM 2 et 3 permet de poursuivre l'acquisition d'un socle de connaissances dans le domaine de la biologie mais également dans le domaine des sciences exactes, de la clinique (avec l'apprentissage de la sémiologie) et des sciences humaines et sociales. Des stages en milieu hospitalier sont introduits dès la 2^{ème} année pour illustrer les connaissances médicales théoriques acquises. Le contenu du cursus, en termes d'UE et disciplines enseignées, suit les recommandations de l'arrêté de 2013 concernant le 1^{er} cycle des études médicales.

Le dossier communique quelques éléments intéressants, à ce niveau du cursus, avec un enseignement de type transversal centré sur les appareils ou fonctions et non disciplinaire, une évaluation des étudiants sur Moodle, l'utilisation d'outils de simulation, une bonne ouverture des étudiants à la mobilité internationale. Il existe des TD transversaux faisant la synthèse de cas cliniques discutés avec les étudiants.

Cependant, le dossier fourni par l'établissement est lacunaire sur plusieurs points importants. Il ne fait pas état des objectifs pédagogiques à acquérir, des compétences attendues chez les étudiants, du mode de validation des connaissances théoriques et pratiques. Il n'est pas mentionné l'utilisation de méthodes pédagogiques actives et des TICE dans l'enseignement théorique. Le dossier ne donne aucune information sur le nombre d'étudiants reçus et donc le nombre d'étudiants redoublants, les modalités de contrôle des connaissances et notamment les durées des épreuves. Le suivi des compétences acquises par les étudiants n'est pas réalisé (avec l'absence de portefeuille de compétences et du livret de l'étudiant).

Il est de surcroît regrettable que certaines UE de base telles que « Hormonologie », « Bases moléculaires et cellulaires des pathologies » ne soient enseignées qu'en DFGSM 3, ce qui peut gêner le rappel du socle des connaissances acquises en PACES.

Le dossier ne donne aucune information sur les types d'UE libres et d'UE de master recherche accessibles aux étudiants alors qu'il est indiqué qu'elles sont mutualisées avec d'autres composantes de l'université.

Il est surprenant qu'en cas de redoublement d'un semestre, aucune UE ne soit capitalisée. De plus, il n'y a pas d'organisation semestrielle pour le redoublement. Ces mesures ne sont pas en accord avec les modalités de validation en licence.

Points forts :

- Enseignement transversal centré sur les appareils et les fonctions et non sur les disciplines.
- TD transversaux faisant la synthèse de cas cliniques discutés avec les étudiants.
- Utilisation de la simulation.
- Ouverture à l'international dès la DFGSM 3 avec validation de l'année complète à l'étranger.
- Dispositifs d'accueil des étudiants en difficulté, principalement ceux à mobilité réduite, bien adaptés.

Points faibles :

- Absence d'information sur les objectifs pédagogiques à acquérir et les compétences attendues pour l'obtention du DFG en sciences médicales.
- Absence d'information sur le mode d'évaluation des connaissances tant théoriques (type de questions, durée des épreuves) que pratiques en stage (modalités de lieu, utilisation d'une grille d'évaluation, à partir d'un carnet d'objectifs de stage, etc.).
- Absence d'explication sur l'absence de capitalisation d'UE en cas de redoublement.
- Absence de suivi des effectifs et des redoublements.
- Absence de conseil de perfectionnement.
- Absence d'autoévaluation.

Conclusions :

Cette formation de 1^{er} cycle est bien encadrée. Certaines méthodes pédagogiques originales à ce niveau du cursus sont à souligner, telles que la simulation utilisée pour la formation pratique de l'étudiant, un enseignement théorique transversal centré sur les appareils et les fonctions, la mise en place de TD permettant la discussion des étudiants sur des cas cliniques, l'utilisation de Moodle dans l'évaluation théorique. Le soutien des étudiants en difficulté est bien assuré par des enseignants-référents.

Il est toutefois regrettable que le suivi des étudiants ne soit pas détaillé (nombre d'étudiants reçus, redoublants, nombre de réorientations) et que l'initiation à la recherche, bien que débutée dans le 1^{er} cycle, ne soit pas suffisamment documentée.

Le premier objectif de l'UFR (unité de formation et de recherche) de médecine de Rennes devrait être de mettre en place une véritable culture de l'évaluation pour permettre des modifications de la formation délivrée en DFG en sciences médicales en s'appuyant sur des indicateurs chiffrés et fiables.

Analyse

OBJECTIFS ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
<p>1- Structure générale et modalités pédagogiques</p>	<p>Les informations sont transmises par le site web de l'UFR et l'ENT (espace numérique de travail).</p> <p>Le cursus est organisé après la PACES sur deux ans et structuré en quatre semestres. Il est toutefois regrettable que certaines UE de base telles que « Hormonologie », « Bases moléculaires et cellulaires des pathologies » ne soient enseignées qu'en DFGSM 3, ce qui peut gêner le rappel du socle des connaissances acquises en PACES.</p> <p>Les volumes horaires des UE sont dans la logique du nombre d'ECTS de l'arrêté. Les règles de validation ne sont pas précisées. Les étudiants doivent avoir une note moyenne supérieure ou égale à 10/20 et aucune note d'UE inférieure ou égale à 7/20 pour valider la session d'examen. S'il est ajourné l'étudiant doit présenter en session 2 toutes les UE pour lesquelles il n'a pas obtenu 10/20. En cas de redoublement du semestre, aucune UE n'est capitalisé. Cette mesure n'est pas en accord avec les modalités de validation de licence.</p> <p>Les modalités pédagogiques utilisent des CM et des TD avec un bon équilibre entre CM et TD. Une initiative intéressante est à souligner : la mise en place de TD transversaux regroupant 100 étudiants, leur permettant de faire la synthèse de cas cliniques présentés par les enseignants.</p> <p>Les cours déposés sur Moodle sont récupérables par les étudiants via l'ENT. Moodle est également utilisé pour l'évaluation des étudiants mais aucune précision n'est donnée quant à la mise en pratique.</p> <p>Des techniques de simulation sont utilisées lors des stages de DFGSM 3, essentiellement pour l'examen gynécologique.</p> <p>Un stage d'initiation de deux semaines est organisé en DFGSM 2. L'étudiant doit ensuite passer dans neuf terrains de stages de trois semaines chacun répartis en DFGSM 3 du 1^{er} septembre au 28 février, d'une durée totale de 208 heures. L'évaluation de l'étudiant en stage est réalisée par un examen pratique sans indication des modalités : lieu ? grille d'évaluation ? sur carnet d'objectifs de stage ?</p> <p>Il n'existe pas de suivi des compétences de l'étudiant (portefeuille de compétences, livret de l'étudiant).</p>

<p>2- Dispositifs particuliers</p>	<p>Il existe des mutualisations d'UE avec d'autres formations internes et externes. Les UE « Sport » et UE master de recherche sont mutualisées avec les autres composantes de l'université. En interne le rapport signale la mise en place d'UE faisant appel à des enseignants de discipline différente. Par exemple l'UE6 « Agents infectieux » regroupe la bactériologie-hygiène, la virologie, la parasitologie, les maladies infectieuses et la pharmacologie. Ce n'est pas une réelle mutualisation mais davantage un enseignement intégré, articulant de façon logique, certaines disciplines.</p> <p>Il n'y pas de dispositif pour les étudiants salariés. Pour les étudiants en situation de handicap, il y a la mise en place du SAVE (service d'aide à la vie étudiante). Les étudiants peuvent bénéficier d'aménagements pédagogiques, d'aménagements des examens avec tiers temps possible, d'accompagnement à l'insertion professionnelle et sociale) ainsi que de locaux aménagés.</p> <p>L'acquisition de compétences complémentaires existe avec possibilité de suivre l'école de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale), des UE recherche dans différentes composantes de l'université (médecine, odontologie, pharmacie) sans aucune précision sur les masters concernés, ou d'enseignements médicaux complémentaires : UE libres, gestes et soins d'urgence (GSU), anglais médical, inscription à C2i (niveau 1) obligatoire.</p> <p>L'entrée en DFG en sciences médicales est possible par passerelle à partir de l'obtention d'un niveau master en DFGSM 2 (33 étudiants sur cinq ans) et doctorat ou grandes écoles en DFGSM 3 (27 étudiants sur cinq ans). Ce nombre d'étudiants entrant pas passerelle représente 3 % des étudiants entrants en DFG en sciences médicales sur cinq ans. Il n'y a pas de mise à niveau organisé pour les étudiants entrant en DFGSM 2. En revanche, un aménagement d'emploi du temps est mis en place pour les étudiants entrant en DFGSM 3 afin qu'ils complètent leur formation en anatomie, physiologie et sémiologie.</p>
<p>DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE</p>	
<p>3- Dispositifs en place</p>	<p>Toutes les informations administratives et pédagogiques sont accessibles via l'ENT.</p> <p>Les étudiants en situation pédagogique difficile peuvent consulter des enseignants-référents responsables pour chaque UE. Il n'y a pas d'indication donnée sur la façon dont les étudiants peuvent les contacter.</p> <p>Les étudiants en situation particulière de handicap peuvent bénéficier d'un tutorat réalisé par des enseignants, la présence d'une assistante sociale sur le campus, un SAVE permettant l'obtention d'aménagement pédagogique et d'aménagement des examens et un suivi médical par la médecine universitaire.</p> <p>Les étudiants disposent d'un lien avec le service commun de documentation (SCD).</p>
<p>4- Ouverture à l'international</p>	<p>Les étudiants peuvent passer un an en séjour Erasmus au cours du DFGSM 3 et valide leur année universitaire complète à l'étranger. Le dossier ne permet pas d'identifier le nombre exact d'étudiants partis en DFGSM 3. En effet, le nombre communiqué dans le dossier de la faculté concerne le total des étudiants partis pendant les quatre années du cursus du DFGSM 3 au DFASM 3.</p>
<p>PILOTAGE DE LA FORMATION</p>	
<p>5- Eléments du pilotage</p>	<p>Les équipes pédagogiques intervenant dans l'enseignement théorique sont constituées de 56 hospitalo-universitaires (HU) titulaires en DFGSM 2 et 50 HU en DFGSM 3 ainsi que 20 à 24 % d'enseignants HU non titulaire (chefs de cliniques assistants, CCA, et assistants hospitalier universitaire, AHU). L'UFR fait intervenir quelques professionnels (praticien hospitalier, PH, professeurs agrégés, PRAG, médecins libéraux) représentant moins de 10 % des intervenants académiques.</p> <p>Le jury de fin d'année est constitué du doyen (président) du responsable de l'année, des coordinateurs des différentes UE et au moins d'un responsable d'UE libre.</p>

	<p>Un service administratif (11 ETP, équivalent temps plein) est à la disposition des étudiants.</p> <p>Le conseil de perfectionnement n'existe pas. Le dossier rapporte l'activité du conseil pédagogique composé d'enseignants, d'étudiants, du doyen et des responsables d'année du 1^{er} et 2^{ème} cycle des études médicales et différents responsables de la formation médicale, le responsable de la scolarité, le responsable administratif.</p> <p>Les étudiants évaluent les enseignements par un questionnaire mis en ligne par le CIRM (centre d'ingénierie et de ressources multimédia), mais ces données ne sont pas prises en compte par absence de données centralisées.</p> <p>Il n'existe aucune autoévaluation.</p>
<p>BILAN DES EFFECTIFS ET DU SUIVI DES ETUDIANTS</p>	
<p>6- Effectifs et suivi</p>	<p>Evolution sur cinq ans</p> <p>Le nombre d'étudiants validant partiellement ou complètement les deux années n'est pas indiqué dans le rapport.</p> <p>Il n'existe aucune indication sur le nombre d'étudiants sortant de la filière ou redoublant l'année</p> <p>Il y a eu 3 % d'étudiants recrutés par passerelle entrante, 33 étudiants entrants en DFGSM 2, 27 étudiants entrants en DFGSM 3, et 3 étudiants entrants en DFGSM 3 en raison d'un droit au remord.</p>

Observations de l'établissement

Champ de formation	Biologie, agronomie, santé
Intitulé du diplôme	Diplôme de formation générale en sciences médicales

Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

En réponse aux remarques formulées par le comité d'experts, l'équipe de formation souhaite apporter les précisions suivantes :

1. Positionnement des UE bases moléculaires et hormonologie en DFGSM3 : Le choix a été fait d'étudier l'ensemble des éléments de l'organisation moléculaire et tissulaire physiologique en DFGSM2 avant d'aborder la pathologie en DFGSM3. Tout ne peut cependant être traité en DFGSM2. Une cohérence existe également entre les enseignements de ces 2 UE et ceux de l'UE de Génétique en DFGSM3.
2. Capitalisation des UE : La structure du DFGSM ne correspond pas à celle d'une licence.
3. Absence de conseils de perfectionnement : Un conseil de perfectionnement en PACES sera créé en 2016-2017 en lien avec les responsables de chaque filière. Pour le DFGSM et le DFASM, les fonctions des conseils de perfectionnement seront assurés par les conseils de département mis en place dans le cadre de la réforme pédagogique en 2016-2017 pour le DFASM1 puis les années suivantes pour les DFASM2 et 3.
4. Absence d'évaluation des étudiants, d'autoévaluation : Un outil informatique permettant l'évaluation des enseignements et des stages par les étudiants ainsi que celle des étudiants par les enseignants est en cours de développement pour une mise en place en 2016-2017.

David ALIS



Président de l'Université de Rennes 1